



Les visites chez le diététicien remboursées pour les enfants en surpoids

BRUXELLES, le 06/07/2020. – **Les visites chez le diététicien sont depuis peu remboursées pour les enfants souffrant d'obésité ou de surpoids. La ministre de la Santé publique, Maggie De Block (Open Vld), a pour cela dégagé 5 millions d'euros. Sur prescription de leur médecin généraliste ou de leur pédiatre, les enfants peuvent bénéficier de dix consultations chez un diététicien sur une période de deux ans.**

« *De plus en plus de jeunes souffrent de surpoids. Cela peut engendrer non seulement des problèmes psychologiques mais également de graves problèmes physiques* », explique la ministre Maggie De Block. « *Pour éviter des problèmes d'obésité chronique, il est primordial de faire appel dès le plus jeune âge à une aide professionnelle.* »

Problèmes dans l'avenir

Les enfants en surpoids risquent davantage de développer de graves problèmes médicaux plus tard dans leur vie, tels que des maladies cardiovasculaires, du diabète ou certains cancers. Ils souffrent aussi souvent psychologiquement. Il est donc crucial de trouver le plus rapidement possible une solution avec l'enfant et ses parents.

« *Les diététiciens sont très bien formés pour accompagner les enfants et les adolescents en surpoids ainsi que leurs parents. Plus la prise en soins nutritionnelle sera précoce, moins l'enfant subira les conséquences délétères de ce surpoids en terme de comorbidités et de qualité de vie* », explique Hélène Lejeune, présidente de l'Union Professionnelle des Diététiciens de Langue Française.

Cinq millions d'euros

Afin de faciliter l'accès à l'aide professionnelle pour les jeunes qui souffrent d'obésité, les visites chez le diététicien sont depuis peu intégralement remboursées. La ministre De Block a pour cela dégagé [5 millions d'euros](#) par an. « *Ce remboursement offre aux enfants en surpoids et à leurs parents une vraie chance d'avoir un avenir en meilleure santé. Il s'agit d'une excellente nouvelle* » selon Hélène Lejeune.

La mesure est entrée en vigueur le 1^{er} avril, mais n'a pas pu prendre effet avant le 4 mai. Les cabinets des diététiciens étaient en effet fermés à cause du coronavirus.

Le remboursement s'applique à chaque jeune :

- âgé de six à dix-sept ans ;
- disposant d'une prescription de son médecin généraliste ou de son pédiatre ;
- présentant un BMI élevé, [compte tenu de son âge et de son sexe](#) ;
- pour maximum dix séances chez un diététicien au cours d'une période de deux ans.

Vous trouverez les diététiciens francophones agréés avec mention de leur expertise sur le site internet www.lesdiieteticiens.be.

Vision à long terme

La lutte contre le surpoids chez les enfants ne s'arrête cependant pas au remboursement des visites chez un diététicien. La ministre Maggie De Block a demandé à l'INAMI de développer une approche pluridisciplinaire pour les enfants et les adolescents souffrant d'obésité et de surpoids. Cette approche existe déjà à petite échelle, mais elle est actuellement proposée sans encadrement et souvent à un prix trop élevé.

Nutri-score

Le [nutri-score](#) a été introduit il y a un an par la ministre De Block. Ce label alimentaire aide les consommateurs à faire des choix sains et encourage les producteurs à améliorer la qualité de leurs aliments. Il contribue également à sensibiliser les enfants à la valeur nutritionnelle de ce qu'ils mangent.

Pour plus d'informations concernant remboursement d'un traitement diététique pour les jeunes souffrant de surpoids ou d'obésité, veuillez consulter le site de l'INAMI : <https://www.riziv.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/maladies/Pages/dietetique-jeunes-surpoids-obesite.aspx>.